

3. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Quel est le rôle des dépenses privées ?

- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le financement des établissements d'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur provient à plus de 90 % de sources publiques.
- Dans l'enseignement supérieur, la part des fonds privés varie énormément : elle est inférieure à 5 % au Danemark, en Finlande et en Grèce, mais franchit la barre des 75 % en Corée.
- En moyenne, la part des fonds privés dans l'enseignement supérieur a légèrement augmenté, passant de 21 % en 1995 à 23 % en 2000 et à 27 % en 2005.

Description

Le financement privé est perçu de plus en plus comme faisant partie intégrante des investissements dans l'éducation, tout particulièrement aux niveaux préprimaire et supérieur, où un financement à part entière ou presque par des fonds publics est plus rare qu'aux autres niveaux. Cet indicateur montre que le financement des établissements d'enseignement est partagé entre organismes publics et privés, surtout au niveau de l'enseignement supérieur.

Résultats

Dans tous les pays de l'OCDE pour lesquels il existe des données comparables, les crédits publics représentent, en moyenne, tous niveaux d'éducation confondus, 86 % de la totalité des fonds. Si l'on exclut l'enseignement préprimaire et supérieur, ce pourcentage grimpe à 92 % en moyenne.

Les fonds privés tendent à se concentrer à deux niveaux d'éducation : l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur. Au niveau préprimaire, ces fonds représentent en moyenne 20 % du financement total dans les pays de l'OCDE, soit un pourcentage supérieur à celui de tous les niveaux combinés (voir tableau B3.2 dans *Regards sur l'éducation 2008*). Au niveau supérieur, les fonds privés représentent 27 % en moyenne des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement. La part des dépenses au titre des établissements d'enseignement supérieur financée par les particuliers, les entreprises et d'autres entités privées – y compris les versements privés subventionnés – représente moins de 5 % au Danemark, en Finlande et en Grèce, mais plus de 40 % en Australie, au Canada, aux États-Unis, au Japon et en Nouvelle-Zélande, et plus de 75 % en Corée.

Les entités privées autres que les ménages contribuent davantage, en moyenne, à l'enseignement supérieur qu'aux autres niveaux d'éducation. Dans les pays suivants : Australie, Canada, Hongrie, Italie, Japon, Corée,

Pays-Bas, République slovaque, Suède et États-Unis, 10 % ou plus des dépenses d'enseignement supérieur sont le fait d'entités privées autres que les ménages.

Tendances

Entre 2000 et 2005, le financement public a augmenté, tous niveaux d'enseignement confondus, dans tous les pays pour lesquels des données comparables sont disponibles. Le financement privé a toutefois progressé davantage dans près des trois quarts de ces pays. En conséquence, la part publique des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement a diminué de plus de 5 points au Mexique, au Portugal, en République slovaque et au Royaume-Uni.

Selon la moyenne établie sur la base des 18 pays de l'OCDE pour lesquels il existe des données tendancielles, la part publique du financement de l'enseignement supérieur a diminué légèrement entre 1995 et 2000, puis chaque année entre 2000 et 2005. Dans plus de la moitié de ces pays, la part des fonds privés a augmenté de trois points ou plus durant cette période.

Définitions

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2005 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2007. Les dépenses privées comprennent les dépenses privées directes au titre des établissements d'enseignement, qu'elles soient ou non compensées par des aides publiques.

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2008 de *Regards sur l'éducation* (indicateur B3).

Domaines couverts :

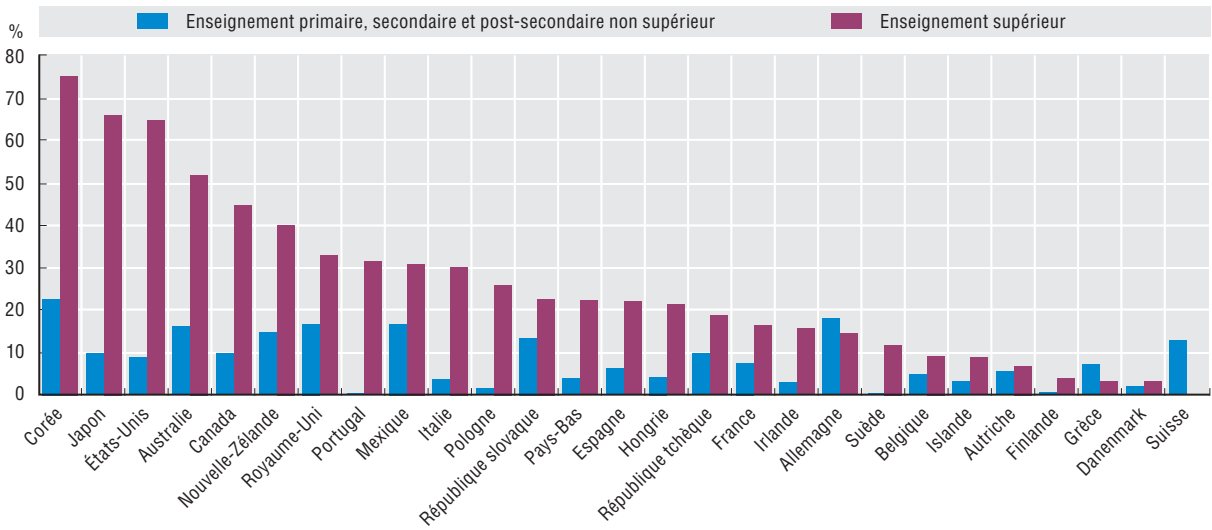
- Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, tous niveaux d'enseignement confondus, et tendances.

Autres publications de l'OCDE

Examen des politiques nationales d'éducation (série).

Graphique 3.8. **Part des dépenses privées au titre des établissements d'enseignement, 2005**

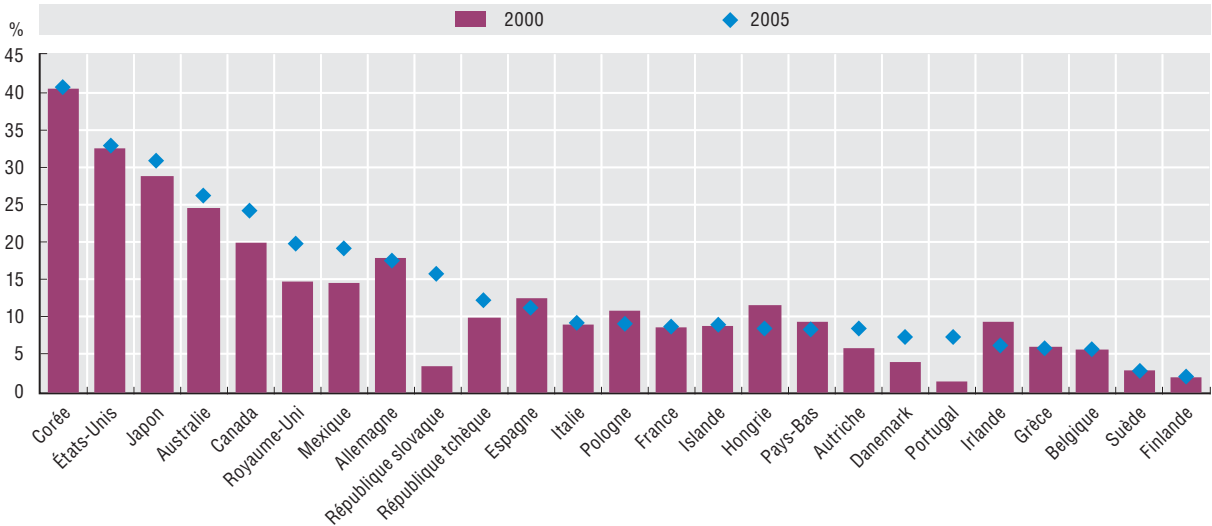
Ce graphique fait état du pourcentage des dépenses au titre des établissements d'enseignement provenant de sources privées.



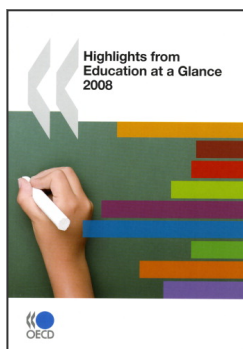
Source : OCDE (2008), *Regards sur l'éducation 2008*, tableaux B3.2a et B3.2b, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/424847480216>.

Graphique 3.9. **Tendances de la part des dépenses privées (2000, 2005)**

Ce graphique fait état de la progression – ou non – des dépenses privées en pourcentage des dépenses totales, tous niveaux d'éducation confondus, de 2000 à 2005.



Source : OCDE (2008), *Regards sur l'éducation 2008*, tableau B3.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/424847480216>.



Extrait de :
Highlights from Education at a Glance 2008

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264040625-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Quel est le rôle des dépenses privées ? », dans *Highlights from Education at a Glance 2008*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264040649-24-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.